

Bulletin municipal



Plaisirs d'hiver édition 2015

Le Comité jeunesse de Portneuf-sur-Mer est heureux d'annoncer que l'édition 2015 de Plaisirs d'hiver se déroulera dans la semaine de relâche en mars prochain.



En collaboration avec la Municipalité et d'autres organismes du milieu, petits et grands pourront s'amuser au grand air et profiter des plaisirs que nous offre Dame Nature.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement le Comité jeunesse et ses nombreux partenaires pour leur grande implication à cette activité tant appréciée des gens de Portneuf-sur-Mer.

Aussi, les personnes qui sont intéressées à être bénévole pendant cette semaine d'activités sont invitées à communiquer avec madame Valérie Langlois, agente de développement au 418.238.2642, poste 226. Veuillez noter que les dates et la programmation officielles seront diffusées sous peu. Alors sortez vos tuques et vos mitaines et venez-vous amuser en grand! C'est un rendez-vous à ne pas manquer...

Membres du conseil municipal

Maire

Gontran Tremblay

Conseillère no. 1

Hélène Tremblay

Conseillère no. 2

Nady Sirois

Conseiller no. 3

Roberto Emond

Conseiller no. 4

Michel Chamberland

Conseiller no. 5

Yvan Maltais

Conseiller no. 6

Louis Emond

Séance du Conseil chaque deuxième mercredi du mois sauf exception

FÉVRIER 2015

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

10, 11 et 12 février : Collecte des arbres de Noël
Dimanche 8 février : Randonnée du Club Bourane
14 et 15 février : Tournoi de la St-Valentin à la salle de quilles
Dimanche 22 février : Dîner spaghetti à l'école Mgr-Bouchard

Mise à jour de la Politique familiale

Une aide financière de 5 250 \$ a été octroyée, par la ministre de la Famille, à la Municipalité afin de mettre à jour sa politique familiale. Un premier versement de 2 625 \$, soit 50 % du montant de l'aide financière totale, est attendu pour le début du mois de février 2015. Le dernier versement de 2 625 \$ sera remis dans les 30 trente jours suivant le dépôt et l'approbation par la ministre de la Famille de tous les documents demandés à la Municipalité dans la convention d'aide financière établie. La population sera informée ultérieurement de la tenue de consultations publiques.



Concours de sculptures sur sable 2015

Vous avez des idées afin de renouveler le concours de sculptures sur sable? Vous voudriez en faire un événement plus attrayant aux couleurs de Portneuf-sur-Mer? Vous avez envie de vous impliquer dans la communauté? Nous recherchons des bénévoles. Manifestez-vous auprès de l'agente de développement de la Municipalité, Madame Valérie Langlois, au 418-238-2624, poste 226.

RAPPORT DU MAIRE 2014 À LA FIN DU BULLETIN

Collecte des matières résiduelles : ligne info-collecte

Nous tenons à vous informer que vous pouvez communiquer directement avec la MRC avec la ligne Info-collecte au 418-514-8254 pour tout ce qui touche les collectes, mais aussi les services d'écocentres, de récupération des résidus domestiques dangereux et de récupération des produits électroniques. Pour les personnes qui n'auraient pas reçu le calendrier des collectes 2015 distribué dans le publi-sac, il est disponible sur le site web de la MRC au www.mrchcn.qc.ca et quelques copies sont disponibles au bureau municipal.

Remerciements de l'école Mgr-Bouchard

Le personnel de l'école Mgr-Bouchard remercie tous les bénévoles qui ont fait la cueillette de bouteilles du 12 janvier dernier et les personnes qui ont prêté leur camion ainsi que monsieur Eddy Tremblay pour le prêt de son garage. C'est grâce à des personnes généreuses comme vous que nous avons pu ramasser un montant de 829.05\$. Nous vous rappelons que cet argent servira à payer une partie du module de jeux qui sera installé dans la cour de notre École. Merci également à toute la population et prenez note que vous pouvez venir porter vos bouteilles vides à la porte avant de l'École en tout temps.



De la part des élèves et du personnel de l'école Mgr-Bouchard : merci beaucoup !

Info-biblio

Février : vos coups de cœur littéraires

En février, à la biblio ce sera les **coups de cœurs littéraires** des bénévoles et des gens du village. Venez- vous inspirer des suggestions littéraires et donnez-nous les vôtres pour que nous puissions les partager!



**Plusieurs nouveautés sont disponibles!
Venez faire vos choix!**

Heures d'ouverture régulières

Lundi de 18h30 à 20h
Jeudi de 13h30 à 15h30 et de 18h30 à 20h
Dimanche de 14h30 à 16h30

Initiations à Internet

Des ateliers sont offertes les jeudis matins de 9h30 à 11h30 jusqu'en mars.

Randonnée de motoneiges

Dimanche le 8 février prochain, le club de motoneiges Bourane organise une randonnée de motoneiges au Domaine du bois rond à Forestville pour un brunch à midi. Le départ se fera à partir du dépanneur Boni-soir (Esso Halte 138) à 11 h. Les inscriptions se font par téléphone auprès de monsieur Dominique Emond au 418-238-5551 avant le 6 février. Prix de présence pour les participants. Nous vous attendons en grand nombre! Bienvenue à tous et à toutes!

Dîner spaghetti au profit de l'école Mgr-Bouchard

La population est invitée à un dîner spaghetti qui aura lieu le dimanche 22 février 2015 à l'école Mgr-Bouchard. Le tout se déroulera entre 11h et 13h30.

Prix : 8,00\$ adultes et 4,00\$ (enfants de 11 ans et moins)

Cet argent servira à financer le nouveau module de jeux dans la cour d'école.

Nous vous attendons en grand nombre!

Collecte des arbres de Noël

L'équipe des travaux publics procédera à la collecte des arbres de Noël les 10, 11 et 12 février prochain. Nous vous demandons donc de déposer vos sapins sur le bord de la route et les employés de la Municipalité passeront durant ces journées entre 8 h et 4 h.

Patrice Tremblay, inspecteur municipal



Défense de jeter la neige sur un chemin public

La Direction de la Côte-Nord du ministère des Transports rappelle à la population qu'il est interdit de déposer ou de jeter de la neige sur les voies de circulation et les accotements des chemins publics.

En plus de compliquer des opérations de déneigement, cette pratique peut avoir des conséquences importantes sur la sécurité des usagers sur la route. En effet, la neige accumulée réduit la visibilité et peut créer des obstacles qui entraîneraient dans certains cas des pertes de contrôles et des accidents.

Ces interdictions sont inscrites dans le code de la sécurité routière aux articles suivants :

498. Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin.

507. Quiconque contrevient à l'article 498 commet une infraction et est passible d'une amende de 60 \$ à 100 \$.

Il est également défendu de déverser la neige provenant des entrées privées de l'autre côté de la route ou encore de la disposer de façon à ce qu'elle cache ou endommage la signalisation.

Tout au long de l'hiver, les patrouilleurs du ministère des Transports veilleront à ce que la réglementation soit respectée et demanderont à la Sûreté du Québec d'intervenir au besoin.



SALLE LA BOULE ARGENTÉE
DE PORTNEUF-SUR-MER

TOURNOI ST-VALENTIN MEILLEUR CARREAU AU "9"

14-15
FÉVRIER



Bourses & Classes
Selon Inscriptions

Classement
6 Parties

2 Joueurs/Équipe
(1 homme - 1 femme)
20 \$ / Joueur

Pour infos
418 238-2095
418 238-2087

Bienvenue à Tous

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance du Conseil se tient chaque deuxième mercredi du mois. La prochaine séance est prévue pour mercredi le 11 février 2015 prochain à 19h à la salle du Conseil de l'édifice municipal. *Les procès-verbaux complets sont disponibles après approbation sur le site web de la Municipalité au <http://portneuf-sur-mer.ca>.*

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h.

Répertoire

BUREAU MUNICIPAL :	418-238-2642
TÉLÉCOPIEUR :	418-238-5319
GARAGE MUNICIPAL :	418-238-2622
INSPECTEUR MUNICIPAL :	418-238-2795
	418-587-0336
CHALET DES SPORTS :	418-238-2158
L'ACCUEIL :	418-238-2994
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :	418-238-5303
SÛRETÉ DU QUÉBEC :	418-587-2238
SALLE MUNICIPALE :	418-238-5402
KIOSQUE D'INFORMATION :	581-323-1050
MARINA :	418-238-2040
PROBLÈMES IMPORTANTS :	418-238-2795
	418-587-0336
SÉCURITÉ CIVILE :	418-295-4903
CROIX ROUGE :	1-877-362-2433

Site Web : <http://portneuf-sur-mer.ca>
Courriel : portneuf-sur-mer@videotron.ca

911

URGENCES
police – incendie ambulance

Représentation du conseil municipal

Madame Hélène Tremblay, conseillère no. 1
Bibliothèque municipale

Madame Nady Sirois, conseillère no. 2
Comité d'embellissement, Politique familiale et démarche MADA

Monsieur Roberto Emond, conseiller no. 3
Office municipal d'habitation et Société de développement

Monsieur Michel Chamberland, conseiller no. 4
Piste de ski de fond, Comité d'embellissement

Monsieur Yvan Maltais, conseiller no. 5
Entente intermunicipale d'incendie et Camping

Monsieur Louis Emond, conseiller no. 6
Travaux publics et entretien des bâtiments

Liste des organismes

Vous avez besoin de la liste des organismes de notre municipalité ? Faites-nous en part, nous nous ferons un plaisir de vous la transmettre !

**RAPPORT ANNUEL DU MAIRE
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ 2014**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir à titre de maire de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer de déposer mon rapport sur la situation financière de la Municipalité pour l'année 2014. Ce rapport traite des sujets suivants :

1. États financiers 2013 – Rapport du vérificateur
2. Exercice financier en cours
3. Rémunération des élus
4. Programme triennal d'immobilisation
5. Orientations générales du budget 2015

1 – ÉTATS FINANCIERS 2013 – RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

ÉTAT DES RÉSULTATS	2012	2013
- Revenus	1 470 375 \$	1 665 634 \$
- Dépenses	1 664 943 \$	1 737 009 \$
- Déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation fiscale	194 568 \$	71 375 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	42 781 \$	30 188 \$

Pour ce qui est du rapport du vérificateur, il ne contenait aucune restriction et attestait que les états financiers, tels que déposés, reflétaient fidèlement la situation financière de la Municipalité.

2 – EXERCICE EN COURS

Cette année, les dépenses municipales ont été suivies rigoureusement par le Conseil en place ce qui nous permet de croire que la Municipalité terminera l'année 2014 en bonne position financière.

En ce qui a trait aux projets réalisés au cours de 2014, notons principalement et en ordre chronologique :

- Adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus suite aux élections de novembre 2013. Ce code d'éthique avait déjà été adopté en 2011, selon la Loi, mais devait être mis à jour suite aux élections.
- Règlement du litige avec le MTQ relativement au remboursement des frais encourus par le déplacement de poteaux qui s'était fait lors des travaux. Notons qu'un montant de 37 000\$ avait été payé par la Municipalité qui a finalement reçu le remboursement de cette somme en 2014.
- Démarche MADA (Municipalité amie des aînés) : Élaboration de la politique.
- Obtention de deux subventions permettant d'embaucher un employé au kiosque local d'information durant l'été 2014 ainsi qu'un employé aux travaux publics pour une période de six (6) mois en 2014.
- Achat d'un camion Ford F-150 pour les travaux publics. Notons que le Conseil a résolu de payer l'achat au comptant afin d'éviter les frais de financement. Nous avons donc utilisé

le fond de roulement en 2014 pour un montant de 35 409.68\$ qui sera remboursé à raison du 1/5 du montant total pour les années 2015 à 2019.

- Réaménagement du bureau municipal qui avait principalement pour but d'améliorer la confidentialité dans le traitement des dossiers.
- Mandat à l'entreprise AquaTer-Eau afin d'évaluer l'état et le rendement du puits no. 3 ce qui a amené à son nettoyage et sa réhabilitation par l'entreprise Samson et Frères. Le but de ces travaux est de réaliser en 2015 la réfection de trois des cinq puits d'alimentation en eau potable.
- En ce qui a trait aux nombreuses activités qui ont été organisées, notons, le « 5 à 7 » des bénévoles, la Fête des voisins, le Concours de sculptures sur sable, le Biathlon-Duathlon, la 2^e édition de l'Illumination du Grand sapin, la 5^e édition du Sentier de Noël, Plaisirs d'hiver (organisé par le Comité jeunesse en partenariat avec d'autres organismes), qui ont connu une fois de plus un grand succès. Ce travail colossal n'aurait pas été possible sans le dévouement et la collaboration de nos nombreux bénévoles qui ont une fois de plus répondu à l'appel.
- L'adoption du Plan et des règlements d'urbanisme.
- La démission de monsieur Alain Manning à titre d'agent de développement qui a été remplacé par madame Valérie Langlois en septembre 2014. Notons, une fois de plus, l'aide financière de la MRC (30 000\$ dans le Pacte rural soit une augmentation de 8 000\$ par rapport à l'aide que nous recevions auparavant).
- D'importants travaux d'amélioration du réseau routier d'une valeur de plus de 60 000\$ ont aussi été réalisés dans les rues Morin et Emond. À ce niveau, la Municipalité a pu compter sur l'aide financière du ministère des Transports et sur celle du député de René-Lévesque, monsieur Marjolain Dufour.
- Finalisation des travaux de pelouse effectués par RG St-Laurent. Notons qu'en 2015, un dernier traitement sera effectué.
- Lancement d'un projet de développement du secteur de la Marina, du Camping et du Belvédère (anciennement occupé par le Mériscope). Le Conseil a demandé l'aide de la SADC de la Haute-Côte-Nord afin d'aider la Municipalité dans cette démarche.
- Poursuite des démarches afin de tenter de solutionner la problématique de téléphonie cellulaire. À cet effet, le Conseil a également demandé l'aide de la SADC afin d'aider la Municipalité à régler ce problème.
- Modification du règlement relatif à l'aqueduc et plus particulièrement lors du gel de conduites d'eau potable chez les contribuables. Rappelons qu'avant la modification réglementaire, la Municipalité n'avait pas la responsabilité d'intervenir lorsque des conduites d'eau potables gelaient par période de grand froid. Suite à des demandes de citoyens, le Conseil a été sensible et réceptif et a résolu de modifier la réglementation.
- Finalement, le règlement final du litige opposant la Municipalité au ministère des Affaires municipales dans le dossier des travaux d'assainissement des eaux usées. Après de nombreuses interventions auprès des instances concernées, la Municipalité a finalement eu gain de cause et se verra rembourser une somme de 280 000\$ (subventionnable à 95%) qui lui avait été auparavant refusée.
- Cet automne, nous avons aussi eu le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation triennal pour les années 2015-2016 et 2017.

À ce sujet, veuillez noter que les propriétés inscrites à ce rôle ont vu leur valeur augmenter en moyenne de 28%. Cette moyenne signifie que des propriétés ont augmenté moins que le pourcentage susmentionné et que d'autres, ont augmenté plus. Donc, même si nous

parvenons à équilibrer le prochain budget avec une baisse du taux de la taxe foncière équivalent à 28%, il y aura des contribuables dont le compte de taxes foncières baissera et forcément, d'autres dont ce compte subira une hausse.

Je vous rappelle que les municipalités n'ont aucun contrôle sur l'évaluation des propriétés. Je désire aussi vous informer que si vous n'êtes pas satisfait de l'évaluation de votre propriété, avant de formuler une demande de révision, laquelle nécessite certains frais, vous avez la possibilité de donner votre nom au bureau municipal afin de rencontrer l'évaluateur qui vous donnera les raisons pour lesquelles votre propriété a subi une hausse. Par la suite, si vous n'êtes toujours pas satisfait, vous pouvez alors faire une demande de révision. Une telle demande doit être présentée avant le 1^{er} mai 2015 et nécessite certains coûts.

3 – RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Pour l'année 2014, la rémunération annuelle des élus s'établissait comme suit :

- Le maire : 16 238.04 \$
- Les conseillers : 3 885.24 \$

4 – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017

Pour les prochaines années, les immobilisations à venir sont les suivantes :

- Réfection des puits d'alimentation en eau potable.
- Mise aux normes de l'eau potable (agrandissement du réservoir pour augmenter la pression dans le réseau).
- Réfection de l'édifice municipal.

5 – INDICATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET

Voici les principaux travaux ou investissements sur lesquels votre conseil municipal devra se pencher lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2015.

Ce prochain budget ne sera pas le plus facile à élaborer. Il nous faudra, comme toutes les autres municipalités du Québec, faire avec les compressions imposées par le *MAMOT. Personnellement, je pense que le gouvernement a entrepris un certain ménage dans les finances de la Province et que l'effort demandé au milieu municipal était possiblement justifié si l'on regarde les surplus accumulés des grands centres. Le gouvernement a encore fait du mur à mur et ne s'est pas préoccupé de la capacité financière des petites municipalités.

Le dossier de l'assainissement des eaux usées et autres travaux municipaux connexes : la réception définitive des travaux n'a pas encore été produite par l'entrepreneur. Ce dernier a encore quelques correctifs à terminer. J'espère que le tout se fera dans les premiers mois de l'année pour qu'on ferme ce dossier une fois pour toute.

Le dossier de l'alimentation en eau potable : une première demande d'aide financière a été présentée en 2012. La durée de vie de nos puits est pratiquement arrivée à terme. Il faut donc en reconstruire de nouveaux.

Il a fallu reformuler notre demande en 2014 dans un nouveau programme (PRIMEAU). Certains détails techniques, dont entre autres une entente avec les Crabiers du Nord, restent à peaufiner

avant qu'elle soit acceptée. Nous avons dû déboursier plus de 40 000\$ pour rendre cette demande conforme aux normes du MAMOT. Par la suite, il faudra grossir notre réservoir et ajouter un ou deux surpresseurs pour que les extrémités du village aient la pression requise et que nous puissions répondre au schéma de couverture de risques en incendie.

Bâtiments municipaux et autres infrastructures municipales : nous reportons depuis quelques années la réfection extérieure de l'édifice municipal. La problématique se situe principalement à l'arrière et dans les côtés. Le chalet des Sports lui aussi nécessite des réparations. La clôture du parc municipal (tennis) est à refaire. Les fondations de la capitainerie sont à refaire aussi. C'est aussi un investissement que nous retardons depuis quelques années. Les programmes d'aide financière sont de plus en plus rares et restrictifs. Quand aurons-nous les moyens de faire toutes ces réparations?

Conseil municipal sans papier : La MRC de la Haute-Côte-Nord et d'autres municipalités feront en 2015 un virage informatique afin que les séances du conseil municipal se tiennent sans papier. Portneuf-sur-Mer le fera-t-elle en 2015?

Réseau de bornes électriques d'Hydro-Québec : en 2014, nous avons été sollicité par Hydro-Québec afin d'installer, probablement au kiosque d'information local, une borne de recharge pour voitures électriques. Cet investissement (plus ou moins 5 000\$) devrait nous amener des retombées économiques à long terme s'il est fait assez rapidement. Il assurerait aussi une plus grande visibilité à notre municipalité à l'extérieur de notre région.

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) à laquelle j'ai participé, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, monsieur Pierre Moreau, a abordé la question du nouveau pacte fiscal à être signé en 2016. Il a été notamment question d'une nouvelle formule du calcul de la péréquation pour les petites municipalités, surtout celles qui sont à revitaliser. Monsieur Moreau semble être sensible au sort des municipalités comme la nôtre. Espérons que cette promesse se concrétisera.

Une nouvelle norme comptable, dont nous savons très peu de choses pour le moment, sera en vigueur à partir de 2015. Il s'agit du passif au titre des sols contaminés. Cela nous obligera à requérir une firme spécialisée pour faire l'étude de ces sols. Quels en sont les coûts? Impossible de les déterminer actuellement. Devrons-nous aussi faire une mise à jour à tous les ans? Nous ne le savons pas encore précisément mais une chose est certaine, cela doit être fait en 2015.

Pacte rural 2014-2019 : le nouveau pacte rural est beaucoup plus restreint en ce qui concerne les projets admissibles à une aide financière pour les municipalités. Il était de notre intention, entre autre, de présenter un projet de salle de conditionnement physique et la construction d'une nouvelle clôture au parc municipal (tennis). Nous avons déjà demandé l'installation d'une borne électrique au kiosque d'information local et nous venons tout juste d'apprendre que le projet a été refusé. Il est donc difficile à ce stade-ci de savoir si les projets se concrétiseront prochainement.

Avant de terminer, même si ce que je vais ajouter ci-après fait plus ou moins partie du présent rapport, je tiens à souligner deux choses :

En premier lieu, le travail de nos employés à l'administration et aux travaux publics.

Je suis sincèrement convaincu qu'ils font leur travail au mieux de leur capacité et de leur connaissance. Ils veulent tous travailler au mieux-être de notre collectivité. Ils veulent aussi tous améliorer leur rendement. Les seules personnes qui ne commettent aucune erreur sont celles qui ne font rien. Il est très facile de critiquer le travail de l'un ou de l'autre. Mais avant de le faire, je vous invite à y réfléchir à deux fois plutôt qu'une. Prenez le temps de vous informer. Par la suite, si vous croyez quand même que le travail pourrait être mieux fait ou avec moins d'employés ou qu'un ou des employés semblent ne pas offrir le rendement demandé, je vous invite à communiquer avec moi. Je suis disponible pour vous rencontrer et en discuter.

En second, mes collègues élues et élus. Je suis persuadé qu'ils se sont toutes et tous présentés à titre de conseillers/ères pour travailler à l'amélioration et au développement de notre village. La tâche n'est pas toujours facile. Les critiques sont fréquentes mais les remerciements et les félicitations plutôt rares. Pour eux aussi, je vous demande un peu d'indulgence. Ils ne peuvent pas tout savoir et connaître tous les dossiers sur les doigts de leurs mains.

N'oubliez pas que la plupart des employés et tous les élus/es paient eux-aussi des taxes et que, comme vous tous, ce n'est pas non plus par pur plaisir et avec enthousiasme qu'ils le font.

Je me dois de souligner le fait qu'il y a actuellement une belle ambiance de travail au niveau du conseil municipal et aussi beaucoup de respect mutuel. De plus, même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur certains sujets, nous finissons toujours par en arriver à un consensus.

En conclusion, un sincère merci à mes consœurs et confrères élus, aux employés ainsi qu'à tous nos précieux bénévoles sans qui notre village n'aurait pas la même vigueur et la même joie de vivre. Finalement, un merci tout spécial à toute la population pour votre confiance et votre compréhension.

Le maire

Gontran Tremblay

N.B. Ce rapport a été présenté et lu à la séance ordinaire du 14 janvier 2015 et a été suivi du dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$ comme l'exige la Loi.

*MAMOT : ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.